




2014-2020

**Europe
Créative**

Volet Culture



Creative
Europe



2014-2020

A propos d'Europe Créative

- **7 ans (2014-2020)**
- **Objectifs généraux:**
 - **aider à sauvegarder la diversité culturelle et linguistique**
 - **renforcer la capacité à agir de manière transnationale**
 - **Promouvoir la circulation/mobilité**



A propos d'Europe Créative

- **458 millions € sur 7 ans**

- **En 2014 répartis comme suit:**

Projets de coopération: 38 millions

Traduction littéraire: 3,7 millions

Réseaux européens: 3,4 millions

Plateformes européennes: 3,4 millions



Volet Culture

Projets de Coopération

Objectifs

- Soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à agir au niveau transnational et international et promouvoir la circulation/mobilité des œuvres et des opérateurs/artistes et créateurs culturels;
- Contribuer au développement des publics: aider les artistes, les professionnels européens de la culture et leurs œuvres à atteindre des publics nouveaux et plus variés (notamment les jeunes) et à améliorer l'accès aux œuvres culturelles;
- Contribuer à l'innovation et la créativité dans le domaine de la culture.

Priorité 1 - Renforcement de la capacité des secteurs à agir au niveau transnational

- **Priorité 1.1** – Renforcer l'acquisition d'aptitudes, de compétences et de savoir-faire (y inclus l'adaptation aux technologies numériques et l'expérimentation d'approches innovantes de développement des publics et de nouveaux modèles commerciaux et de gestion)
- **Priorité 1.2** – Soutenir les actions qui permettent aux acteurs de la culture et de la création de coopérer au niveau international et de donner une dimension internationale à leur carrière et à leurs activités;
- **Priorité 1.3** - Favoriser le renforcement des organisations européennes de la culture et de la création, et des réseaux internationaux, afin de faciliter l'accès aux opportunités professionnelles.

Priorité 2 – Promotion de la circulation et de la mobilité transnationale

- **Priorité 2.1** - soutenir les activités culturelles internationales, comme par exemple les manifestations itinérantes, les expositions, les échanges et les festivals;
- **Priorité 2.2** - favoriser la diffusion de la littérature européenne, en vue d'assurer la plus grande accessibilité possible;
- **Priorité 2.3** - favoriser le développement des publics en vue notamment de susciter davantage d'intérêt pour les œuvres culturelles et créatives européennes, pour le patrimoine culturel matériel et immatériel européen, et d'améliorer l'accès à ceux-ci.

Projets ciblés

soit

Catégorie 1 – Projets de coopération à petite échelle

- 3 partenaires de 3 pays différents

Cofinancement max. 200.000 €

soit

Catégorie 2 – Projets de coopération à grande échelle

- 6 partenaires de 6 pays différents

Cofinancement max. 2.000.000 €

Budget 2014 et nombre de projets à sélectionner/appels à lancer

Budget 2014: 38.000.000 €
+/- 100 à soutenir par an

Appels (annuel):

Publication	Date limite	Décision d'attribution	Début des projets
décembre 2013	1 ^{er} mercredi de Mars 2014	août 2014	Entre septembre (Cat1)/ octobre (Cat2) et décembre 2014
juillet 2014	1 ^{er} mercredi octobre 2014	Mars 2015	Entre Mai (Cat1)/ Juin (Cat2) et décembre 2015

Critères d'éligibilité

Candidats éligibles:

- actifs dans les secteurs culturels et créatifs;
- légalement établis dans un des pays participants;
- ayant une personnalité juridique depuis au moins 2 ans **(NOUVEAU)**

Les partenaires doivent mandater le chef de file afin d'agir en leurs noms.

Projets éligibles:

Catégorie 1 - Projets de coopération à petite échelle

- 1 chef de file + 2 partenaires de 3 pays éligibles différents
- Au moins un partenaire établi dans un EM ou pays EFTA
- Subvention max. 200.000 € - 60% des coûts totaux éligibles

Ou

Catégorie 2 - Projets de coopération à grande échelle

- 1 chef de file + 5 partenaires de 6 pays éligibles différents
- Au moins un partenaire établi dans un EM ou pays EFTA
- Subvention max. 2.000.000 € - 50% des coûts totaux éligibles

Accord de coopération requis pour tous les projets (NOUVEAU)

Activités éligibles:

- Doivent être en lien avec les secteurs culturels et créatifs;
- Activités audiovisuelles seulement si complémentaires

Période éligible :

- Max. 48 mois pour les 2 types de projets (**NOUVEAU**)
- Les projets commencent entre Mai (Sept. pour le 1er appel) et décembre pour la Cat. 1
- Les projets commencent entre Juin (Oct. pour le 1er appel) et décembre pour la Cat. 2



Volet Culture

Réseaux
Européens

Objectifs

- renforcer la capacité des secteurs culturels et créatifs à agir à l'échelle transnationale et internationale et à s'adapter au changement;
- favoriser et encourager la diversité culturelle et linguistique;
- renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs, notamment à travers la promotion de l'innovation.

Effets structurants recherchés.

L'établissement de plus grandes **synergies entre les réseaux existants** serait appréciable.

Priorités:

- Acquisition de qualifications, de compétences et de savoir-faire, y compris l'adaptation aux technologies numériques, l'expérimentation de stratégies innovantes de développement des publics ainsi que de nouveaux modèles commerciaux et de gestion;
- Favoriser la coopération au niveau international et donner une dimension internationale aux carrières et activités, des opérateurs culturels dans la mesure du possible sur la base de stratégies à long terme;
- favoriser le renforcement des organisations européennes et la mise en réseau au niveau international afin de faciliter l'accès aux débouchés professionnels.



Projets ciblés

Projets mis en œuvre sous forme de conventions cadres de partenariat

Cofinancement max. 250.000 € par convention spécifique

Budget 2014 et nombre de projets à sélectionner/appels à lancer

Budget 2014: 3.400.000 €

+/- 25 projets à soutenir par appel

Appels:

Appel	Date limite	Décision d'attribution	Début des projets
déc. 2013	3eme merc. mars 2014	août 2014	sept-déc. 2014
juillet 2016	1er merc. oct. 2016	mars 2017	mai-déc. 2017

Critères d'éligibilité

Candidats éligibles :

- réseaux actifs dans les secteurs culturels et créatifs
- Pas de réseaux couvrant exclusivement les industries audiovisuelles et/ou couvrant des activités financées sous MEDIA
- Personne juridique depuis au moins deux ans, mais fusions possibles
- Siège social dans un pays éligible
- Min. 15 membres de min. 10 pays différents (et au moins 5 de 5 Etats Membres différents ou EFTA)



Projets éligibles :

- Basés sur un plan d'action couvrant la durée de la convention cadre de partenariat
- Plan de travail pour la 1ere année:
 - Description détaillée des activités
 - Budget max. 250 000 € – max. 80% des coûts totaux éligibles

Activités éligibles :

Celles permettant d'atteindre les objectifs et les priorités mentionnées dans l'appels

Période éligible :

Les activités doivent débuter entre septembre et décembre 2014



Volet Culture

**Plateformes
européennes**

Objectifs

- favoriser le **développement des talents émergents** et stimuler la mobilité transnationale et la circulation des œuvres;
- contribuer à améliorer la reconnaissance et la visibilité **des artistes et des créateurs** au moyen d'activités de communication et d'une stratégie de marque, y compris, le cas échéant, la création d'un label de qualité européen.

Priorités

- favoriser la mobilité et la visibilité des créateurs et des artistes, en particulier les créateurs et les artistes émergents et ceux qui ne sont pas suffisamment mis en avant sur la scène internationale;
- stimuler une véritable programmation des activités culturelles et artistiques à l'échelle européenne;
- mettre en œuvre une stratégie de communication et de marque, y compris, le cas échéant, l'élaboration d'un label de qualité européen;
- contribuer au développement de nouveaux publics;
- donner plus de visibilité aux valeurs et aux différentes cultures européennes.

Projets ciblés

- Min. 10 organisations culturelles et créatives présentant et mettant en valeur des créateurs et artistes européens;
- Les organisations se réunissent au sein d'une plateforme gérée par une entité coordinatrice;
- L'entité coordinatrice sélectionne les membres de la plateforme et établit une série de critères;
- Convention cadre de partenariat.
- Max. 500.000 € par convention spécifique (max. 80%)

Budget 2014 et nombre de projets à sélectionner/appels

Budget 2014: 3.400.000 €
+/- 10 projets à soutenir

appels:

Publication	Date limite	Décision d'attribution	Début du projet
décembre 2013	19 Mars 2014	septembre 2014	Entre octobre et décembre 2014
décembre 2014	4eme mercredi de février 2015	Juillet 2015	Entre août et décembre 2015
Juillet 2016	1er mercredi d'octobre 2016	Mars 2017	Entre Mai et décembre 2017

Critères d'éligibilité

Candidats éligibles :

- Plateforme = 1 entité coordinatrice + min. 10 membres;
- **actifs dans les secteurs culturels et créatifs** (pas exclusivement du secteur audiovisuel);
- Personnalité juridique depuis au minimum 2 ans
- Entité Coordinatrice établie dans un pays éligible
- 10 membres établis dans 10 pays éligibles différents, dont au moins 5 dans un EM ou EFTA
- Les membres doivent avoir présenté au cours des 12 derniers mois au moins 30 % d'artistes émergents



Activités éligibles:

Entité coordinatrice:

- Coordination et supervision des activités
- Communication et stratégie de marque
- Soutien financier (jusqu'à 60.000 €) aux membres

Membres:

- Mobilité à travers une programmation européenne
- Promotion et mise en valeur des artistes émergents
- Développement des publics
- Activités de réseaux entre membres de la plateforme
- Visibilité des valeurs européennes

Projets éligibles :

- Basé sur un plan de travail couvrant la durée de la convention spécifique de partenariat
- Série de critères pour la sélection et la gestion des membres, aussi bien que pour l'attribution de soutiens financiers aux membres
- Programme de travail pour la 1ere année:
 - Description détaillée des activités
 - Budget de max. 500.000 € – max. 80%

Période éligible:

Début des activités entre octobre et décembre 2014



Volet Culture

Evaluation des candidatures

Evaluation des:

1. Critères d'éligibilité;
2. Critères d'exclusion (déclaration sur l'honneur);
3. Critères de sélection (capacité opérationnelle et financière);
4. Critères d'attribution

Critères d'attribution

Pour les 4 soutiens:

1. Pertinence;
2. Qualité du contenu et des activités;
3. Communication et diffusion;
4. Qualité de la plateforme ou Qualité du partenariat ou Qualité du réseau



Volet Culture

Comment candidater?

- Obtenez votre code identifiant du participant (PIC) - (i.e. chef de file et partenaires):
<http://ec.europa.eu/education/participants/portal>
- Générez votre eForm (formulaire électronique) en utilisant le (les) PICs:
<https://eacea.ec.europa.eu/PPMT>
- Complétez votre eForm et insérez les documents obligatoires et soumettez le tout dans les temps
- N'oubliez pas de préparer et d'envoyer le dossier de candidature dans les temps (vérifiez la "check list" annexée au lignes directrices).

2014-2020

Plus d'informations?

http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/index_en.htm

Où trouver les appels à propositions?

http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/calls/index_en.htm

Merci!